



FICHE DE DEFINITION D'EMPLOI

Responsable jeunesse

RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

- Assure l'animation des jeunes en dehors du temps scolaire
- Conçoit, propose et met en œuvre des activités d'animation /et de loisirs sur le volet jeunesse, dans le cadre du projet éducatif
- Développe des projets pour et avec les jeunes habitants le territoire

POSITION DANS LA STRUCTURE :

Il intervient sous l'autorité hiérarchique de la directrice du centre social.

1 - MISSION GENERALE

Dans le cadre du projet social, l'animateur jeunesse accueille les jeunes de 12 à 18 ans du territoire et les accompagne dans leurs projets. Il fait vivre, anime et développe un Espace Jeunes et va à la rencontre des adolescents sur leurs lieux de regroupement.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et doit être un relais entre les acteurs éducatifs, institutionnels, les adolescents et les parents.

Il est garant aussi de la sécurité des jeunes placés sous sa responsabilité.

Il est animateur/directeur de l'accueil de loisirs 12/17 ans mis en œuvre en période scolaire et durant les vacances scolaires.

Entre les apprentissages scolaires et le cadre familial, il permet une éducation par les loisirs qui permet à chaque jeune de prendre une place. A ce titre, favorisant autonomie et socialisation chez le jeune, il place le jeune dans une démarche citoyenne.

Il assure l'information en direction du public de son secteur, des autres salariés et des partenaires institutionnels sur les actions programmées.

Pour la gestion administrative de son secteur, il doit travailler en étroite collaboration avec la secrétaire d'accueil et être attentif, aux besoins et aux préoccupations de l'ensemble des acteurs (enfants, parents, bénévoles associatifs, collaborateurs ...) et proposer des solutions.

Il doit aussi établir et entretenir, pour alimenter le diagnostic local, à l'externe, des partenariats dans le domaine de la jeunesse (collèges, lycées, mairies, associations, autres secteurs jeunes, ...).

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, il travaille avec les collèges, les familles, les bénévoles sous la coordination de la référente famille.

Dans le cadre du projet social de territoire, il travaille en étroite collaboration avec le secteur jeunesse de la communauté de commune.

Objectifs :

- Planifier et organiser les temps de loisirs des jeunes dont il a la responsabilité
- Animer des projets d'animation et les loisirs extra et périscolaires
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité
- Assurer une communication avec le jeune et sa famille
- Contribuer à l'évaluation des projets

2 - ACTIVITES / TACHES

- Planifier et organiser des temps d'activités

- Analyser et répertorier les besoins et les attentes des publics identifiés
- A partir de sa connaissance des caractéristiques du public, du cadre réglementaire et du /territoire, il conçoit et met en œuvre des programmes d'activités

- Animer des projets d'animation et les loisirs extra et périscolaires

- Proposer et encadrer des activités de loisirs adaptés répondant aux attentes des jeunes
- Rechercher de nouveaux supports pédagogiques et faire découvrir aux jeunes plusieurs domaines d'actions
- Afin de responsabiliser les jeunes, il les place comme acteurs de leurs projets
- Il anime, construit et développe la dynamique du groupe et gère les conflits éventuels
- Il repère les jeunes en difficulté et alerte, le cas échéant, sa responsable (veille sociale)

- Appliquer et contrôler les règles de sécurité

- Vérifie l'application des règles de sécurité à l'espace jeunes et lors des déplacements
- Pour sécuriser l'accueil, il aménage les locaux de façon adaptée
- Il effectue une veille sanitaire : comportements, soins, hygiène corporelle

- Assurer une communication avec le jeune et sa famille

- Il accueille et renseigne les parents sur le mode d'accueil
- Il informe régulièrement les familles du déroulement sur son secteur et, à ce titre, connaît et est connu de l'ensemble des parents
- Il sait prendre le temps pour accueillir la parole des jeunes et des familles et engager un dialogue

- Contribuer à l'évaluation des projets

- Il fixe les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des actions dont il a la charge et évalue son action
- Analyse les effets et les impacts des projets au regard des objectifs pédagogiques
- Rend compte de son activité
- Exploite les résultats de l'évaluation pour les projets futurs
- Participe aux réunions de préparation et aux divers bilans

3- RESPONSABILITES :

- Maîtriser la législation et les règles de fonctionnement ; veiller à leur application,

- Etre garant du respect du cadre légal et interpeller le directeur afin que les exigences réglementaires soient respectées.
- Respecter les orientations du Centre Social et les valeurs définies par le projet associatif,
- S'assurer que les locaux utilisés bénéficient des autorisations légales,
- Mettre en place les accueils dans les meilleures conditions d'hygiène, de sécurité, pédagogique et éducative,
- Œuvrer en étroite collaboration avec les collègues à l'interne,
- Dans le traitement des difficultés entre les différents acteurs (familles, élus, enseignants...), il respecte une neutralité.

4 -COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI :

SAVOIRS (Connaissances) :

- Diplômes requis : BAFD, BPJEPS, ...
- Niveau d'études demandé : Bac

SAVOIR FAIRE (Pratique) :

- Maîtrise des techniques d'animation et d'encadrement,
- Maîtrise d'outils et de supports d'animation,
- Informatique (traitement de texte, tableurs, bases de données Word, Excel, Publisher),
- Connaissance des caractéristiques du public
- Capacité de rédaction et conception de dossiers
- Gestion d'une caisse

SAVOIR-ETRE (Comportement) :

- Capacité d'analyse, et de synthèse
- Esprit d'initiative, autonomie, sens des responsabilités,
- Capacité à aller vers de nouveaux publics et les personnes référentes sur les communes,
- Qualités relationnelles,
- Ouverture, écoute, tolérance, rigueur,
- Discrétion professionnelle.

CDI temps plein, temps de travail occasionnels le soir et/ou le week-end

Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial (Alisfa), pesée 392

5 semaines de congés payés légaux + 8 jours de congés payés conventionnels par an

Mutuel APICIL

Poste à pourvoir septembre 2023

Candidature (lettre de motivation et CV) à adresser avant le 12 juillet 2023 à :

M Le président du centre Social du Pays de Guer
M Vincent Grenouilleau
15, rue du champ de foire
56380 Guer

Ou par mail à accueil@centresocialpaysdeguer.fr